

SOCIÉTÉ JEAN BODIN

POUR L'HISTOIRE COMPARATIVE
DES INSTITUTIONS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :
155, AVENUE DES STATUAIRES
BRUXELLES 18

BRUXELLES, LE 15 septembre 1966.

Mon cher Collègue et Ami,

J'ai bien reçu vos lettres des 20 juillet et 4 septembre, ainsi que le résumé de votre communication. Je demande à mon assistant M. Goffin de relire votre texte et de le faire polycopier.

En ce qui concerne l'indemnité pour frais de déplacement et de séjour, je vous propose la somme de 5.000 frs belges, soit 100 dollars, tenant compte du fait que vos frais de logement et de petits déjeuners sont en outre à charge de la Société Jean Bodin, qui les ~~procure~~^{paie} directement aux organisateurs; au surplus, trois ou quatre dîners (banquet, excursion, etc) sont offerts par la Société ou par l'Université. Les 100 dollars couvre donc votre supplément par avion (60 dollars), le billet de Paris à Rennes aller-retour, et les menus frais à Rennes.

Je transfère une somme de 50 dollars à une banque de Mayence; vous serez avisé par cette banque pour aller chercher cette somme. 

Voulez-vous le plus rapidement possible, m'accuser réception de la présente lettre et me dire si vous avez pu toucher l'argent ? Je vous remettrai le solde, soit 250 NF français, à Rennes, si cela vous convient. Si vous en avez besoin plus tôt, écrivez-le moi; je vous enverrai un second chèque à Paris.

x
x x

Dans votre lettre du 20 juillet, vous me demandez d'aider votre neveu, Yaşar Gökbilgin, qui souhaiterait faire un doctorat en sciences économiques en Belgique et obtenir une bourse à cette fin.

Il y a donc deux problèmes.

En ce qui concerne le doctorat, il est possible de faire à l'Université de Bruxelles un doctorat en sciences économiques, à condition que l'Université admette l'équivalence entre notre licence et celle de la faculté d'Economie d'Istanbul. C'est assez probable; mais votre neveu devrait introduire une demande officielle au secrétariat de l'Université (50, avenue F.D. Roosevelt, Bruxelles 5), en donnant si possible une copie ou photocopie de

SOCIÉTÉ JEAN BODIN

POUR L'HISTOIRE COMPARATIVE
DES INSTITUTIONS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :

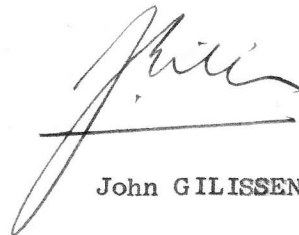
155, AVENUE DES STATUAIRES
BRUXELLES 18

BRUXELLES, LE

son ou ses diplomes. Je me suis beaucoup occupé d'équivalence de diplomes pour les Lettres et le Droit, mais non pour les Sciences économiques.

En ce qui concerne la bourse, la question est beaucoup plus difficile. En général, nos étudiants étrangers obtiennent leur bourse dans leur pays d'origine. Il arrive que l'Université accorde la gratuité de l'inscription (sinon : environ 2.150,- francs ^{belgs} pour ce doctorat). Pour les frais de séjour, il existe des bourses allouées par le Ministère de l'Education nationale, surtout pour les ressortissants des pays avec lequel la Belgique a conclu un accord culturel, ce qui est (je crois) le cas de la Turquie. Votre neveu pourrait utilement s'informer auprès de l'ambassade turque à Bruxelles (je connaît personnellement l'ambassadeur), 74, rue L. Lejeune, Bruxelles 6, ou bien auprès du Ministère de l'Education nationale, 151, rue de la Loi, Bruxelles; il peut citer mon nom comme recommandation (Professeur John Gilissen, auditeur général).

Je vous prie d'agréer, mon cher Collègue et Ami, l'expression de mes sentiments très cordiaux.



John GILISSEN.

Monsieur le Professeur T. GOKBILGIN,
c/o Akademie der Wissenschaften und der Literatur,
6500 MAINZ.
Postfach 524
Rep. fed. d'Allemagne.